

ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2022- 011/ALT/COMFIB

**DOSSIER N°014 : RELATIF AU PROJET DE LOI N°.....-
2022/ALT DUPORTANT
RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2021022/PR BF 2021 10 00 CONCLU LE 10
JUN 2021 A LOME ENTRE LE BURKINA FASO
ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT
PARTIEL DU PROJET DE CONSTRUCTION ET
DE BITUMAGE DE LA ROUTE REGIONALE
N°11 (RR11) KOLINKA- FARA-POURA
CARREFOUR.**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget par le
député **Drissa SANOGO**, rapporteur.

Jun 2022

L'an deux mil vingt - deux et le mardi 31 mai de 19 heures 15 minutes à 20 heures 35 minutes et le jeudi 02 juin de 08 heures 10 minutes à 19 heures 45 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance portant autorisation de ratification de l'accord de prêt N° 2021022/PR BF 2021 10 00 conclu le 10 juin 2021 à Lomé entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du projet de construction et de bitumage de la route régionale n°11 (RR11) Kolinka-Fara-Poura Carrefour.

Le gouvernement était représenté par le Colonel Major Charles Josaphat ZOUNGRANA, ministre des Infrastructures et du désenclavement, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Julienne Daniel ZOUNGRANA;
- la Commission du développement durable (CDD) par les députés Noufou ZIDWEMBA et Seyibo ZAMPOU.

Le Président de la Commission, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de six points :

- objectifs du projet ;
- justification du projet ;
- description technique du projet ;
- durée - coût et plan de financement du projet ;
- conditions et modalités du prêt BOAD ;
- planning d'exécution du projet ;

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une stratégie cohérente et dynamique de développement du secteur des transports, le Gouvernement du Burkina Faso, avec le soutien des partenaires au développement, s'est fixé pour ce qui concerne les infrastructures routières, des objectifs principaux dont notamment :

- améliorer la circulation sur le réseau routier national en réduisant le temps de parcours, le nombre d'accidents de la circulation et les coûts d'exploitation des véhicules ;
- faciliter l'accès à ces régions connues pour leurs grandes capacités de production agricole ;
- assurer une bonne structuration du réseau routier et lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le développement des échanges interurbains et sous régionaux ;
- maintenir le réseau dans un bon état dans le souci de diminuer les coûts d'exploitation des véhicules, d'accroître la sécurité des usagers de la route et de renforcer les activités productrices et commerciales.

C'est dans cette optique que s'inscrit le Projet de construction et de bitumage de la route régionale N°11(RR11) Kolinka - Fara-Poura Carrefour.

I.1. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de soutenir le développement du Burkina Faso par le désenclavement des zones à fort potentiel de croissance économique.

Les objectifs spécifiques du projet sont : (i) participer à la mise en œuvre de la « Stratégie de Développement du secteur des transports au Burkina Faso » (2011 - 2025); (ii) contribuer à l'essor des échanges entre le Burkina Faso et le Ghana; (iii) bitumer 92 kilomètres de route afin d'améliorer l'accès aux zones à haute potentialités agricoles et pastorales des Régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest du Burkina Faso et de lutter contre la pauvreté par une facilitation des échanges .

I.2. Justification du projet

Le projet trouve sa justification essentiellement dans les considérations suivantes : (i) l'état actuel de la route ; (ii) la contribution au désenclavement des régions à fort potentiel agricole et pastoral ; (iii) l'insertion dans la stratégie de développement du secteur des transports.

I.2-1 Etat actuel de la route

La route régional n°11(RR11) Kolinka - Fara-Poura Carrefour est une route en terre ordinaire (RO) et en difficilement praticable en toute saison alors que la section en amont et aval vers Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (RN 01) est bitumée et en bon état. Cette route est caractérisée par un niveau d'assainissement insuffisant et présente des

dégradations importantes. Son seuil d'entretien étant dépassé, une reconstruction est donc la seule alternative possible techniquement.

I.2-2 Contribution au désenclavement des régions à fort potentiel agricole et pastoral

La construction et le bitumage de cette route contribuera à améliorer l'accessibilité des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest. L'aménagement de cette route participera ainsi à la stratégie de développement de ces régions et à l'amélioration des conditions de vie des populations de la zone du projet. Ces régions sont à forte production agricole et pastorale contribuant de façon substantielle à la sécurité alimentaire du pays.

I.2.3 Insertion dans la stratégie de développement du secteur des transports

Le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris un vaste programme de restructuration de son économie dans lequel une place importante est consacrée au secteur des transports. Ainsi, la stratégie de développement du secteur des transports s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une croissance soutenue de l'économie burkinabé et surtout dans la politique globale de réduction de la pauvreté.

Les actions prévues dans le cadre de la réalisation du présent projet s'inscrivent donc parfaitement dans la stratégie de développement du secteur des transports et contribueront de façon substantielle à la réalisation des objectifs dudit programme.

La route régionale n°11 (RR11) Kolinka - Fara-Poura Carrefour est une route de désenclavement interne pour le développement des zones traversées par le projet qui regorgent d'énormes potentialités agricoles et pastorales. Une part importante de la production de ces zones reste non écoulee du fait de l'état de ces routes.

I.3. Description technique du projet

Le projet consiste à la construction et au bitumage de la route régionale n°11 entre Kolinka (Embranchement RN20) Fara - Poura, Carrefour (Embranchement RN01), avec une chaussée revêtue en enduit superficiel tricouche sur une plateforme de 10,20 m en section courante et de 12,20 m en traversée d'agglomération.

I.3.1. Caractéristiques géométriques de la route

La route Kolinka-Fara-Poura Carrefour (RR11) sera construite selon les caractéristiques géométriques répondant à une vitesse de référence de 100 km/h.

- **Tracé en plan**

L'axe en plan existant est généralement conservé avec des corrections ponctuelles apportées pour améliorer la visibilité sur l'ensemble du tronçon du projet. La pente transversale retenue pour la chaussée en alignement droit et en courbe non déversée est de 2,5% vers l'extérieur.

- **Profil en long**

La ligne rouge de la route principale a été calée de façon à assurer la mise hors d'eau de la plateforme et du corps de chaussée tout en respectant les seuils des constructions environnantes conformément aux caractéristiques géométriques fixées par la vitesse de référence.

Le rayon minimum absolu de raccordement en angle rentrant est fixé à 3 000 m et le rayon minimum absolu en angle saillant à 6 000 m. La déclivité maximale est fixée à 4%.

- **Profils en travers types**

La route à construire sera constituée, en section courante, d'une plateforme en crête de 10,20 m de largeur comprenant une chaussée

de 2 voies de 3,6 m de largeur et deux accotements de 1,5 m de large chacun.

En agglomération, elle se compose de 2 voies de 4,10 m de largeur et d'un accotement de 2,00 m de chaque côté de la chaussée et des caniveaux en béton armé, soit une plate-forme de 12,20 m de large.

I.3.2. Les composantes du projet

Le projet comprend les six (6) composantes suivantes :

- i) Etudes ;
- ii) Travaux ;
- iii) Contrôle et surveillance des travaux ;
- iv) Gestion du projet et appui institutionnel ;
- v) Mesures environnementales et sociales ;
- vi) Audit technique et financier.

I.4. Durée - coût et plan de financement du projet

D'un coût global de 31 862 millions FCFA, le projet sera cofinancé par l'Etat du Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Le plan de financement HT / HD prévu pour ce projet qui s'exécutera sur trente-six (36) mois, se présente comme suit :

N°	Bailleurs	Instrument	Montant en MFCFA	Pourcentage
1	BOAD	Prêt	30 000	94%
2	Etat Burkinabè	Budget d'Investissement	1 862	6%
Total			31 862	100%

I.5. CONDITIONS ET MODALITES DU PRET BOAD

Les caractéristiques et les conditions du prêt BOAD contracté auprès de trois (03) guichets sont les suivantes :

MODALITES	TYPE DE PRET		
	Concessionnel	Souverain	Marchand
Emprunteur	Burkina Faso	Burkina Faso	Burkina Faso
Montant du prêt (FCFA)	5 000 000 000	15 000 000 000	10 000 000 000
Taux d'intérêt	5,2% l'an	5,65%	6,8%
Taux de bonification	2,8 %l'an	-	-
Taux d'intérêt Emprunteur	2,4% l'an	-	-
Maturité du prêt	18 ans dont 5ans de différé	10 ans dont 3 ans de différé	10 ans dont 3 ans de différé

I.6 Calendrier d'exécution

La durée d'exécution des travaux est estimée 24 mois. Les dates clefs prévues pour l'exécution du projet sont actualisées à titre indicatif dans le tableau ci-dessous :

Notification approbation C.A BOAD	Mai 2021
Signature accord de prêt BOAD/Etat	Juin 2021
Levée des conditions d'entrée en vigueur du prêt	Septembre 2022
Sélection du bureau d'ingénieur conseil (consultation, passation de contrat) pour le contrôle et la surveillance des travaux	Décembre 2022
Sélection des entreprises (appel d'offres et passation des contrats)	Décembre 2022
Démarrage des travaux	Mars 2023
Sélection du consultant pour l'audit technique et financier du projet	Janvier 2025
Fin des travaux et mise en service projet	Mars 2025
Prestation de la mission d'audit	Mai 2025

NB : Ce calendrier est prévisionnel et susceptible d'évoluer en fonction des conditions réelles du terrain notamment les conditions de sécurité qui prévalent dans la zone du projet

I.7 : Caractéristiques du prêt concessionnel

Emprunteur	Burkina Faso ;
Montant du prêt	5 000 MFCFA ;
Taux d'intérêt	5,2% l'an ;
Taux de bonification	2,8% l'an ;
Taux d'intérêt Emprunteur	2,4% l'an ;
Durée	18 ans dont 05 ans de différé ;
Date limite d'entrée en vigueur	180 jours après la notification de la décision du Conseil d'Administration, sauf accord contraire de la Banque ;
Date limite de mobilisation	60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du prêt.

I.8 : Caractéristiques du prêt souverain à conditions de marché

Emprunteur	Burkina Faso ;
Montant du prêt	15 000 MFCFA ;
Taux d'intérêt Emprunteur	5,65 % l'an ;
Durée	10 ans dont 03 ans de différé ;
Date limite d'entrée en vigueur	180 jours après la notification de la décision du Conseil d'Administration, sauf accord contraire de la Banque ;
Date limite de mobilisation	60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du prêt.

I.9. : Caractéristiques du prêt marchand

Emprunteur	Burkina Faso ;
Montant du prêt	10 000 MFCFA ;
Taux d'intérêt Emprunteur	6,80% l'an ;
Durée	10 ans dont 03 ans de différé ;
Commission d'engagement	0,5 % l'an sur les sommes non encore décaissées ;
Commission frais de dossier	1% flat dont 50% payable lors des négociations et 50% à la signature de l'Accord de Prêt ;
Date limite d'entrée en vigueur	180 jours après la notification de la décision de la décision du Conseil d'Administration, sauf accord contraire de la Banque ;
Date limite de mobilisation	60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du prêt.

I.6. PLANNING D'EXECUTION DU PROJET

La durée d'exécution du projet est 36 mois dont 12 mois pour la préparation du projet et 24 mois pour l'exécution des travaux. Les dates clefs prévues pour l'exécution du projet sont données à titre indicatif dans le tableau ci-dessous.

Activités	Structure / actions	Dates
Notification approbation C.A.	BOAD	Mai. 2021
Signature Accord de prêt	BOAD / Etat	Juin 2021
Levée des conditions d'entrée en vigueur	Etat	Janv. 2022
Sélection du bureau de contrôle et signature du marché pour le contrôle et la surveillance des travaux	Etat / BOAD	Juil. - Déc. 2021

Activités	Structure / actions	Dates
Sélection de l'entreprise et signature du marché des travaux	Etat / BOAD	Juil. - Déc. 2021
Exécution des travaux	Entreprise	Mars 2022 - Fév. 2024
Prestations des bureaux de contrôle	Bureau de contrôle	Fév. 2022 - Mars. 2024
Sélection Consultant et signature du contrat pour l'audit technique et financier du projet	Etat/ Consultant	Janv. 2024 - Mars 2024
Prestations des missions d'audit	Consultant	Mai. 2024

CONCLUSION

Le projet de construction et de bitumage de la route régionale n°11 (RR11) Kolinka- Fara-Poura Carrefour contribuera à l'atteinte des objectifs du PNDES par « la réalisation d'infrastructures routières pour le désenclavement de zones à fortes potentialités agropastorales » notamment en son axe 3 : « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ».

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponses ont été apportés.

Question n°01 : Dans la mise en œuvre du présent projet, le gouvernement a-t-il pris en compte la situation sécuritaire qui prévaut afin qu'elle n'entrave pas son exécution effective dans la zone d'intervention du projet ?

Réponse : Dans le contexte actuel, la question sécuritaire est transversale entre les Ministères en charge de la sécurité et notre département ministériel. En effet, tout autant ces ministères ont besoin des infrastructures routières pour leurs opérations, le Ministère en charge des Infrastructures a besoin de la sécurité pour l'implémentation de ses projets. A ce titre, le problème sécuritaire est une priorité pour le gouvernement. Notre département collabore avec les Ministères en charge de la défense et de la sécurité en vue d'assurer les conditions de sécurité des personnes et des biens sur nos chantiers routiers. Pour ce faire, une provision est prévue dans le financement des projets pour prendre en charge d'éventuels problèmes sécuritaires qui adviendraient.

Question n° 02 : **Quelles sont les dispositions prises afin d'assurer une qualité optimale et une durabilité à l'ouvrage à réaliser ?**

Réponse : La qualité des infrastructures routières est tributaire de la qualité des matériaux, du suivi de la mise en œuvre et à l'expertise des entreprises en charge de l'exécution des travaux. En effet, le suivi de la qualité des matériaux et de leur mise en œuvre est assuré par le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) et la présence à pied d'œuvre des

missions de contrôle accréditées recrutées à cet effet. En plus de ces dispositions, l'accent est mis sur le réseau d'assainissement qui permet de garantir la pérennité de l'infrastructure.

Aussi, après la mise en service de la route, elle sera intégrée au programme de suivi et d'entretien du réseau national pour assurer la pérennité des infrastructures

Question n°03 : Le gouvernement a-t-il prévu un mécanisme de suivi-contrôle des travaux du projet ?

Réponse : Afin d'assurer une meilleure exécution du projet, un mécanisme de suivi contrôle est mis en place. Il s'organise autour d'une unité de gestion du projet créé au sein de la Direction générale des infrastructures routières (DGIR) pour assurer la coordination des travaux en collaboration avec le bailleur de fonds. En plus, la qualité de la mise en œuvre est assurée par une mission de contrôle accréditée et le Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics (LNBTP) qui sont recrutés à cet effet.

Enfin, un consultant indépendant sera recruté pour assurer l'audit technique et financier du projet après la réception provisoire des travaux.

Question n°04 : Le gouvernement a-t-il prévu un mécanisme de suivi-contrôle des travaux du projet ?

Réponse : Le projet prévoit la construction d'une route à double sens composée de deux voies de 3,60 m chacune et d'un accotement de 1,5 m de part et d'autre soit une

largeur de 10.2 m en rase campagne et de de deux voies de 4,10 m chacune et d'un accotement de 2 m de part et d'autre soit une largeur de 12.2 mètres en agglomération.

Question n°05 : Auquel niveau se situe le processus d'élaboration de l'avis de conformité ?

Réponse : Le projet a fait l'objet d'une étude environnementale et sociale dont les résultats ont été soumis à l'approbation de l'Agence Nationale pour l'Evaluation Environnementale (ANEVE) en vue de l'obtention de l'avis de conformité environnemental. A ce jour, les enquêtes publiques et investigations de terrain lancées le 04 mai 2022 sont achevées et la session COTEVE de validation est en cours de programmation.

Question n°06 : Quelles sont les dispositions prises en vue d'une mise en œuvre effective du plan de gestion environnemental et social dans le cadre du présent projet ?

Réponse : Le respect des dispositions du plan de gestion environnemental et social est d'une importance capitale pour le bailleur de fonds en ce sens qu'il fait partie des conditions suspensives du projet.

A cet effet, l'accord de prêt prévoit des mesures particulières pour garantir sa mise en œuvre effective. En effet, il est prévu la conclusion d'un protocole avec l'ANEVE pour la supervision de la mise en œuvre du PGES. En plus, la mission de contrôle assure le suivi environnemental à pied

d'œuvre à travers son environnementaliste qui est recruté à cet effet.

Question n°07 : Quelles sont les dispositions prises afin d'assurer le respect des distances réglementaires prévues dans la réalisation des emprises (accotements) tout au long de la route en rase campagne et en agglomération ?

Réponse : Le contrôle de la mise en œuvre du projet est assuré par la mission de contrôle qui est chargé de veiller au respect des prescriptions techniques. Pour le présent projet, les accotements seront de 1,5 mètre de long en rase campagne et de 2 mètres en agglomération et cela tout au long du projet sauf au droit des ouvrages.

Question n°08 : Qu'est-ce qui explique le taux élevé auquel le présent prêt a été contracté ?

Réponse : Pour les pays en voie de développement comme le nôtre, nous sommes conscients que le taux d'intérêt des prêts est élevé. Mais cela est une conditionnalité des bailleurs de fonds qui en vue de boucler le financement de cet important projet a reparti les fonds sur trois guichets. Aussi, la BOAD a consenti une bonification du taux d'intérêt sur une partie du prêt afin d'en alléger les charges. Aussi, notre Etat travaille à diversifier les sources de financement pour espérer avoir des taux acceptables.

Question n°09 : Au regard de l'occupation parfois anarchique des emprises par les populations riveraines, le gouvernement pourrait-il envisager la mise en

place d'une police de la route afin de préserver la sécurité des usagers de la route ?

Réponse : La question de l'obstruction des emprises des routes relève du Ministère des transports qui est en charge de l'exploitation des infrastructures routières. Notre département se charge de la construction selon sa lettre de mission.

III- EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article sans et y ont apporté des amendements.

IV- APRECIATION DE LA COMMISSION

La commission des finances et du budget est convaincue que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- de doter les localités concernées par le projet d'une infrastructure routière de qualité. Cela contribuera à diminuer les coûts d'exploitation des véhicules, à accroître la sécurité des usagers de la route et à renforcer les activités productrices et commerciales;
- d'améliorer l'accessibilité des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest, lesquelles sont des zones à fort potentiel de croissance économique ;
- d'assurer une bonne structuration du réseau routier et de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le développement des échanges interurbains et sous - régionaux.

Par conséquent, elle recommande à la plénière son adoption.

Ouagadougou, le 02 juin 2022

Le Rapporteur

Drissa SANOGO

Le Président

Dr Yves KAFANDO

**LISTE DE PRESENCE DE DES DEPUTES A L'AUDITION DU
GOUVERNEMENT DU 31 MAI 2022**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GP	qualité
1	KAFANDO Yves	FDS	Président
2	LY Mairama Alkadry	RPF	Vice-présidente
3	FOFANA Haoua	FDS	Rapporteur général
4	ZOUNGRANA Adja Zarata	OSC	1^{er} secrétaire
5	SANOGO Drissa	PP	2^e secrétaire
6	N'DO Sylvestre	FDS	membre
7	KONE Diakalia	FVR	membre
8	ILBOUDO Boniface	FVR	membre
9	YABRE Oumarou	RPF	membre
10	NASSOURI Daaga	FVR	membre
11	TIENDREBEOGO Adama	OSC	membre
12	OUEDRAOGO Frédéric	RPF	membre
13	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	RPF	membre

LISTE DE PRESENCE DU GOUVERNEMENT A LA SEANCE
D'AUDITION DU 31 MAI 2022

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1	Colonel Major Charles Josaphat ZOUGRANA	MID
2	KYELEM Jean Wenceslas T.	SG/MID
3	MABARE/TOURE Aïcha	DGHET/MID
4	SOMDA A. Roland	DGIR/MID
5	BEMBAMBA Emmanuel	MID/DGPR
6	ZONGO N.Inoussa	DGIR/MID
7	ZANGRE Roger	DGIR/MID
8	KABRE Anick Stéphanie	MEFP/DGCOOP
9	BARO Souleymane	MEFP/DGCOOP
10	SEOGO Hamado	DGTCP/MEFP
11	SIRI Youssouf	DGCOOP/ MEFP
12	CONGO Maïmouna	DGRP/MSDHRI
13	DOULKOM Honoré	DGRP/MJDHRI
14	ILBOUDO Désiré	DGRP/MJDHRI

LISTE DE PRESENCE DE DES DEPUTES A LA SEANCE
D'ADOPTION DU RAPPORT 02 JUIN 2022

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GP	qualité
1	KAFANDO Yves	FDS	Président
2	LY Mairama Alkadry	RPF	Vice-présidente
3	FOFANA Haoua	FDS	Rapporteur général
4	ZOUNGRANA Adja Zarata	OSC	1^{er} secrétaire
5	SANOGO Drissa	PP	2^e secrétaire
6	N'DO Sylvestre	FDS	membre
7	KONE Diakalia	FVR	membre
8	ILBOUDO Boniface	FVR	membre
9	YABRE Oumarou	RPF	membre
10	NASSOURI Daaga	FVR	membre
11	TIENDREBEOGO Adama	OSC	membre
12	OUEDRAOGO Frédéric	RPF	membre
13	ZIBA/OUEDRAOGO Fatoumata	RPF	membre

LISTE DE PRESENCE DU GOUVERNEMENT
A LA SEANCE D'ADOPTION DU 02 JUIN 2022

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1	Colonel Major Charles Josaphat ZOUGRANA	MID
2	KYELEM Jean Wenceslas T.	SG/MID
3	MABARE/TOURE Aïcha	DGHET/MID
4	SOMDA A. Roland	DGIR/MID
5	ZANGRE Roger	DGIR/MID
6	BARO Souleymane	MEFP/DGCOOP
7	SEOGO Hamado	DGTCP/MEFP
8	CONGO Maïmouna	DGRP/MSDHRI
9	ILBOUDO Désiré	DGRP/MJDHRI

**LISTE DE PRESENCE DU PERSONNEL
ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION**

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	FONCTION
1	BATIGA/KIMA Asséto	Administrateur parlementaire
2	BANCE Armel Marie Evrard	Attaché d'Administration parlementaire
3	POODA/ZINABA Berthe Danielle W	Administrateur parlementaire
4	KAMBIRE Bèbè Albert	Administrateur parlementaire
5	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire